



Le **08 AVR. 2021**

Natacha Bouchart

Présidente de Grand Calais Terres et Mers

Maire de Calais

Vice-Présidente Région Hauts-de-France

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 16H00

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales après intervention de M. DE FLEURIAN et réponse de Mme la Présidente.

APPROUVE, à 54 voix pour et voix contre, le vote à main levée pour les désignations au sein du Conseil portuaire de Boulogne-sur-Mer-Calais et de la Plaisance ; **DESIGNE** Monsieur Philippe MIGNONET, représentant titulaire et Monsieur Michel HAMY, représentant suppléant au sein du Conseil portuaire de Boulogne-sur Mer-Calais et Monsieur Pascal PESTRE, représentant titulaire et Monsieur Guy ALLEMAND, représentant suppléant pour l'activité plaisance de Calais au titre de cette délégation accordée par la Région.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les différents actes nécessaires à l'adhésion de Grand CALAIS Terres & Mers à l'ASTEE, l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, au titre des compétences déchets ménagers ainsi que Eau et Assainissement ; **APPROUVE** le vote à main levée et **DESIGNE** Monsieur Philippe MIGNONET pour représenter Grand CALAIS Terres & Mers au sein des diverses instances de l'association.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à poursuivre les négociations sur le contenu et le montant de la maquette financière du Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Grand Calais Terres et Mers ainsi qu'à signer, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Grand Calais Terres et Mers une fois les échanges aboutis, après intervention de M. DUFFY et réponse de Mme la Présidente.

APPROUVE, à 50 voix pour et 5 voix contre, le versement d'une indemnité unique, forfaitaire et annuelle de 6.000€ à Madame la Présidente et **DECIDE** de l'attribuer annuellement pour la durée du mandat, dans les conditions évoquées dans la délibération après interventions de M. DE FLEURIAN et de Mme KRAWCZYK et réponse de Mme la Présidente.

DECIDE, à 53 voix pour et 2 voix contre, d'affecter la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 au budget principal de 2021 concernant le Budget Général et les budgets annexes.

ADOpte, à 53 voix pour et 2 voix contre, le Budget Primitif du Budget Général avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021 après intervention de M. DUFFY et réponses de Mme la Présidente et M. HAMY.

ADOpte, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le Budget Primitif du Budget annexe de l'Assainissement avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

ADOpte, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le Budget Primitif du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

ADOpte, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le Budget Primitif du Budget annexe de l'Aéroport avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

ADOpte, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le Budget Primitif du Budget annexe des Fouilles Archéologiques avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

ADOpte, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le Budget Primitif du Budget Développement Numérique avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

ADOpte, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le Budget Primitif du Budget annexe de l'Eau avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

ADOpte, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le budget Primitif du Budget annexe de la ZAC Marcel Doret avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

ADOpte, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le Budget Primitif du Budget annexe de la ZAE des Dunes avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

ADOpte, à **50 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions**, le Budget Primitif du budget annexe de la ZAC de la Rivière Neuve avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

ADOpte, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le Budget Primitif du Budget annexe ZAC du Virval avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

ADOpte, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le Budget Primitif du Budget annexe de la ZAE de la Briquèterie avec un vote par section au niveau du chapitre pour l'exercice 2021.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2021 du Budget Général.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2021 du Budget annexe de l'Assainissement.

VOTE, à l'unanimité, les autorisations de programme du budget 2021 du Budget annexe de l'Aéroport.

DECIDE, à l'unanimité, de constituer une provision au compte 6817 « dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants » à hauteur de 270 000€ du Budget annexe de l'Assainissement sur l'exercice 2021.

DECIDE, à l'unanimité, de constituer une provision au compte 6817 « dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants » à hauteur de 130€ du Budget annexe de l'Aéroport sur l'exercice 2021.

DECIDE, à l'unanimité, de constituer une provision au compte 6817 « dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants » à hauteur de 240€ du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) sur l'exercice 2021.

FIXE, à **53 voix pour et 2 abstentions**, le taux de Cotisation Foncière sur les Entreprises à 30,75 % pour l'année 2021 et **DECIDE** de poursuivre le lissage du taux de Cotisation Foncière sur les Entreprises pour les communes de Nielles-les Calais, Hames-Boucres, Fréthun, Les Attaques, Escalles, Bonningues-les-Calais, Pihen-Les-Guînes, Peuplingues et Saint-Tricat.

FIXE, à **53 voix pour et 2 abstentions**, les taux des taxes ménages pour l'année 2021 et **DECIDE** de poursuivre le lissage des taux des taxes ménages pour les communes de Nielles-les Calais, Hames-Boucres, Fréthun, Les Attaques, Escalles, Bonningues-les-Calais, Pihen-Les-Guînes, Peuplingues et Saint-Tricat.

FIXE, à 53 voix pour et 2 abstentions, le taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) suivants de 10,75 % sur l'exercice 2021 sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

DECIDE, à l'unanimité d'entériner les montants plafonds fixés concernant les attributions de subventions sur le budget 2021 et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdites subventions, après intervention de M. DE FLEURIAN et réponse de M. HAMY.

APPROUVE, à l'unanimité, la modification de la liste des emplois permanents et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes individuels relatifs aux nominations.

APPROUVE, à l'unanimité, les modalités de rémunération des heures effectuées lors d'astreinte d'intervention au sein de Grand Calais et **AUTORISE** l'autorité territoriale à procéder au mandatement de celles-ci.

APPROUVE, à l'unanimité, le paiement de l'indemnité compensatrice hausse CSG au sein de Grand Calais.

AUTORISE, à l'unanimité, le recrutement de contractuels dans le cadre des besoins saisonniers et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer les contrats correspondants.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des agents contractuels nécessaires au fonctionnement des centres de loisirs ainsi qu'à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des agents contractuels.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des agents contractuels nécessaires au fonctionnement de la restauration et du péri-accueil des centres de loisirs ainsi qu'à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des agents contractuels de la restauration des centres de loisirs.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les lots suivants concernant l'acquisition d'une solution progicielle pour une administration tout numérique :

- o Lot n°1 (Gestion Electronique des Documents) au Candidat DIGITECH
- o Lot n°2 (Extranet – RSE) au Candidat AMETYS TERRITORIAL
- o Lot n°3 (Gestion des Actes administratifs et assemblées) au Candidat DIGITECH
- o Lot n°4 (Système d'Archivage Electronique) au Candidat LIBRICIEL SCOP

et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer les marchés en résultant et tout acte nécessaire à l'exécution de ce marché ainsi que de prendre toute décision relative à l'exécution des marchés, y compris celle consistant à procéder à la résiliation des contrats lorsque cela s'avère nécessaire.

APPROUVE, à l'unanimité, l'adaptation du Fonds de Soutien aux entreprises et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer l'avenant n°3 à la convention n°20001966 du 3 juin 2020 avec le Conseil régional Hauts-de-France ainsi que l'avenant n°3 à la convention du 25 mai 2020 avec l'opérateur Calais Promotion, pour prise en compte de l'évolution des critères et de la prolongation de la durée de mise en place du dispositif.

APPROUVE, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention d'équipement de 20 000 euros HT à la SARL CASEVVA, afin d'accompagner la création de la société et le lancement de son activité de parc de loisir couvert « Prison Island » et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris

dans l'ordre de leur élection, à signer une convention fixant les conditions d'octroi de cette subvention avec la SARL CASEVVA, après intervention de M. DUFFY et réponses de Mme la Présidente et M. HAMY.

APPROUVE, à 54 voix pour et 1 non participation au vote, l'attribution d'une subvention d'équipement de 19 000 euros à l'Association Maison du Numérique et de l'Innovation du Calaisis, relative aux aménagements complémentaires du nouveau local du FabLab Doret et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de financement.

APPROUVE, à 51 voix pour et 4 abstentions, la prolongation de la Promesse Synallagmatique de Vente avec la SAS MARCK EN CALAISIS jusqu'au 30 septembre 2021 au plus tard, date à laquelle les conditions suspensives d'obtention des autorisations administratives par le porteur devront avoir été réalisées, avec réitération de la vente par acte authentique au plus tard 30 jours calendaires après cette date, soit le 30 octobre 2021 au plus tard et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer un avenant n°2 à la Promesse Synallagmatique de Vente avec la SAS MARCK EN CALAISIS, après interventions de M. DUFFY et de M. DUMONT.

APPROUVE, à l'unanimité, la signature de la convention tripartite et ses éventuels avenants avec les sociétés SNCF Réseau et Cargo Beamer et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention et ses éventuels avenants fixant les modalités techniques, administratives et financières prises en charges par la société Cargo Beamer, futur exploitant de l'embranchement ferré.

DECIDE, à l'unanimité, de définir, conformément aux articles L.103-3 et L.104-4 du code de l'Urbanisme, les modalités de concertations suivantes qui seront strictement respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet de carte communale sur la commune de Hames-Boucres :

- Présence d'un dossier "d'études" en mairie de Hames-Boucres afin que la population puisse consulter des éléments de travail en lien avec la procédure ou les pièces de la carte communale en cours de réalisation ;
- Présence d'un registre en mairie de Hames-Boucres afin que la population puisse indiquer ses remarques ou observations ;
- Des informations sur les sites internet de la commune et de l'agglomération au sujet de la procédure, après interventions de M. DUFFY et réponses de M. MATRAT et M. AGIUS.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, la convention de financement relative aux études préliminaires pour la réalisation d'une halte ferroviaire sur la commune de Marck en Calaisis, après intervention de M. DUMONT.

DONNE, à l'unanimité, un avis favorable au projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues, sous réserve que les demandes des communes sur les projets soient encore étudiées par les services de l'Etat avant validation du zonage, après interventions de M. MERLEN et M. HEDDEBAUX.

APPROUVE, à 54 voix pour et 1 non participation au vote, la réduction de 30 000 euros du montant de la subvention de fonctionnement 2021 à l'Office de Tourisme Intercommunal « Calais Côte d'Opale », en fixant à 220 000 euros maximum le montant de ladite subvention, après interventions de M. PESTRE ET M. DE FLEURIAN.

DECIDE, à l'unanimité, d'abroger la délibération 2019-36 du 4 Avril 2019 ; d'instaurer le régime d'autorisation préalable de mise en location d'un logement sur le périmètre de l'OPAH-RU pour une période expérimentale de cinq ans ; d'accorder à la Ville de Calais la mise en œuvre opérationnelle (réception, enregistrement, instruction et contrôle) de ce nouvel outil et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous documents, actes juridiques, administratifs et financiers nécessaires ou relatifs à cette affaire, après intervention de M. DUFFY et réponses de Mme la Présidente et M. MIGNONET.

DESIGNE, à 53 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, Monsieur Guy HEDDEBAUX, représentant de Grand Calais Terres & Mers au sein du conseil de surveillance de la Société Anonyme de Coordination OPALOGIA ; **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination et **APPROUVE** le vote à main levée pour cette désignation et **AUTORISE** Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer tout document nécessaire ou relatif à la représentation de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers au sein du Conseil de Surveillance de la Société Anonyme de Coordination, OPALOGIA, après intervention de Mme la Présidente.

DECIDE, à l'unanimité, d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 679 450 € pour l'année 2021 ainsi que de notifier cette décision aux services préfectoraux.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à engager une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1-1 et R2124-2-1° du code de la commande publique concernant le marché relatif à l'acquisition de colonnes aériennes d'apport volontaire pour les emballages recyclables ainsi qu'à signer ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, le marché avec le prestataire retenu ainsi que de prendre toute décision relative à leur exécution.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame la Présidente à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2-1 à R2161-5 du code de la commande publique concernant le marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation des réseaux d'assainissement et opérations ponctuelles pour les années 2021-2024 ainsi qu'à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, le marché avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

La séance est levée à 18h30